

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 56 (1915), p. 401-404

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1915__56__401_0

© Société de statistique de Paris, 1915, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

IV

BIBLIOGRAPHIE

Le Bureau de Statistique des Massachussetts. — Un aperçu sur son histoire, son organisation et ses fonctions.

Le sympathique directeur actuel du Bureau a publié ce travail pour l'Exposition de Panama. Il rappelle que le Bureau a été fondé en 1869 et qu'il a été placé sous l'autorité successive de cinq directeurs, savoir :

Henry-K. OLIVER, de 1869 à 1873;
Carroll-D. WRIGHT, de 1873 à 1888;
Horace-G. WADLIN, de 1888 à 1903;
Charles-F. PIDGIN, de 1903 à 1907;
Charles-F. GETTEMY, depuis 1907.

L'administration placée directement sous les ordres du chef comprend 88 personnes réparties dans six divisions, qui s'occupent respectivement des affaires suivantes :

Administration générale. — Secrétariat (dépenses 60.000 francs).

Division du travail. — Rapport annuel; rapports spéciaux sur le travail et les questions sociales; bibliothèque (dépenses 125.000 francs).

Division des manufactures. — Rapports spéciaux et bulletins; rapport annuel et statistique des manufactures (dépenses 71.000 francs).

Office du travail. — Chômage; placement organisé par régions (dépenses 184.000 francs).

Division municipale. — Comptes; installations d'usines; statistiques municipales; rapport annuel et bulletins spéciaux aux organisations municipales et aux finances (dépenses 156.000 francs).

Division du recensement. — Recensement annuel d'été et recensement décennal (dépense naturellement variable).

Les publications nombreuses du bureau font l'objet d'un chapitre considérable qu'on ne peut résumer, mais qui montre le travail formidable que l'on effectue. Des cartes nombreuses, des diagrammes terminent cet ouvrage et forment un véritable résumé rétrospectif de toutes les statistiques afférentes à l'État considéré.

Ce travail montre le développement économique merveilleux du pays et on doit être reconnaissant à M. GETTEMY d'avoir publié cette étude intéressante à tous égards.

A. BARRIOL.

V

AVIS RELATIF

AU

PRIX ADOLPHE COSTE

NOTE EXPLICATIVE

M. Adolphe COSTE, ancien président de la Société en 1893, a fait un legs à la Société de Statistique de Paris en exprimant le désir que les arrérages fussent consacrés, dans la mesure du possible, à la publication périodique d'une évaluation détaillée de la fortune publique et privée de la France.

Afin d'honorer la mémoire du regretté président, le Conseil d'administration de la Société a décidé de donner en 1915 un prix consistant en une somme de 500 francs et une médaille.

Ce prix serait attribué à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet se rattachant à l'évaluation de la fortune publique et privée de la France, tant en capital qu'en revenu, ou susceptible d'apporter à cette évaluation une contribution utile, même partielle et limitée.

Pour être admis à présenter un travail, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres élus de la Société faisant partie du Conseil de 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, avant le 31 décembre 1915, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e).

Ils devront lui parvenir sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire, et lui être remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, ou transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

- 1° Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise* ;
- 2° Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, à la machine à écrire, en double exemplaire et sur recto; ils resteront la propriété de la Société, qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

VI

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS LES SÉANCES DES 19 MAI ET 16 JUIN 1915

ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque	ORIGINE ET NATURE des DOCUMENTS	INDICES de CLASSEMENT dans la Bibliothèque
DOCUMENTS OFFICIELS		<i>Italie</i>	
<i>Argentine (République)</i>		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. — <i>Direction générale de la statistique et du travail.</i> — Bilans communaux, pour l'année 1912	I8a8 12
PROVINCE DE MENDOZA. — <i>Direction générale de la Statistique.</i> — Annuaire statistique de la province de Mendoza, pour l'année 1913	Arma1 13	<i>Roumanie</i>	
<i>Espagne</i>		Ville de Bukarest	
Ville de Barcelone		Bureau statistique de la ville. — Annuaire statistique pour 1912-1913	Rob42 12-13
Bureau de la municipalité. — Annuaire statistique, pour l'année 1912	Esba41 12	<i>Suède</i>	
<i>États-Unis d'Amérique</i>		DÉPARTEMENT CIVIL. — <i>Bureau central de statistique.</i> — Population des communes, districts et divisions administratives, au 31 décembre 1914.	SAm17 14 SAA24 11
DÉPARTEMENT DU TRAVAIL. — <i>Bureau des travaux statistiques.</i> — Indemnités pour accidents du travail aux États-Unis, allouées en conformité de la loi du 30 mai 1908 (résultats de 1909 à 1913).	Euc52 09-13	— Statistique des décès, 1911	SAb4 13
— Décisions des tribunaux et opinions concernant le travail, pour 1912 et 1913	Euc53 12-13	Collège du Commerce. — Statistique annuelle du commerce, pour 1913	
— Gages et heures de travail dans les industries du coton, de la laine et de la soie, de 1907 à 1913	Euc50 07-13	Ville de Stockholm	
— Gages et heures de travail dans les industries du bois, de 1907 à 1913	Euc40 07-13	Bureau de statistique de la ville. — Annuaire statistique de la ville de Stockholm, pour 1913	Ssa2 13
— Gages et heures de travail dans les industries de la chaussure et de la bonneterie, de 1907 à 1913.	Euc43 07-13	— Statistique de la ville de Stockholm :	
— Prix de détail, de 1899 à février 1913.	Euc44 90-1er. 13	II. Administration, 1913	Ssa5b 13
— Prix de détail, de 1890 à avril 1913	Euc48 90-av. 13	III. Hygiène, 1913.	Ssa5c 13
— Heures, salaires et conditions du travail des femmes dans les établissements de commerce et les manufactures de vêtements de l'État d'Indiana.	Euc49	IV. Assistance publique, 1912	Ssa5e 12
— Gages et heures de travail des industries du fer et de l'acier de 1907 à 1913	Euc50 07-13	Assistance publique, 1913	Ssa5e 13
— L'empoisonnement causé par le raffinage et la fonte du plomb	Euc51	VIII. Service d'incendie et ambulance, 1913	Ssa5h 13
— La Cour industrielle de New-York (industries du vêtement)	Euc54	Service d'incendie et ambulance, 1914	Ssa5h 14
— Conciliation, arbitrage et jugements dans l'industrie du vêtement à New-York	Euc55	X. Enquêtes spéciales (annexion de la commune de Brannkyrka), 1913.	Ssa5j 13
— Lois concernant le travail et décisions s'y référant	Euc56	XI. Commerce et navigation, 1912.	Ssa5k 12
— L'application des lois du travail et l'inspection du travail dans quelques pays d'Europe.	Euc57 14	Commerce et navigation, 1913.	Ssa5k 13
— Prix de gros, de 1890 à 1912.	Euc58 90-12	XII. Fabriques et métiers, 1912	Ssa5l 12
<i>France</i>		XIII. Nettoyage, 1913	Ssa5m 13
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE. — <i>Statistique générale de la France.</i> — Annuaire statistique de la France, pour 1913.	Fda1 13	XIV. Elections, 1913.	Ssa5n 13
— Statistique annuelle des institutions d'assistance en 1912.	Fda7 12	<i>Suisse</i>	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. — <i>Gouvernement général de l'Algérie.</i> — Exposé de la situation générale de l'Algérie, présenté par M. Lutaud, gouverneur général, 1914.	Fdf1 14	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR. — <i>Bureau de statistique.</i> — Annuaire statistique de la Suisse, pour 1913	SuAr15 13
		DOCUMENTS PÉRIODIQUES NON OFFICIELS	
		<i>France</i>	
		<i>Société d'Économie politique.</i> — Bulletin, année 1914.	Q88b 14
		DOCUMENTS PRIVÉS	
		ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES. — Compte rendu de la 43 ^e session (Le Havre), 1914	78 75
		GUYOT (Yves). — Graphique sur le commerce franco-allemand (publié dans l'agence économique).	78 130
		DECOMBES (Paul). — L'évolution de la politique forestière	78 106
		MILNES (Alfred). — The economics of war indemnities.	78 354
		SOCIÉTÉ NEUFCHATELOISE DE GÉOGRAPHIE. — Bulletin, année 1914	78 250
		SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE, DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION. — L'Égypte contemporaine. Le Caire.	78 251

VII

AVIS RELATIF AU CONCOURS

POUR LE

PRIX ÉMILE MERCET

CONCOURS DE 1913-1915

Note explicative

M. Émile MERCET, ancien président de la Société, président du Conseil d'administration du Comptoir national d'Escompte de Paris, décédé le 18 juillet 1908, a légué à la Société de Statistique de Paris une somme destinée à fonder un prix triennal qui devra être attribué au meilleur mémoire sur une question mise au concours.

Ce prix consiste en une médaille d'or de 300 francs et une somme de 500 francs en espèces.

Le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre au concours la question suivante :

**Étude sur les variations comparées, depuis 1850,
du loyer des capitaux placés
soit en rentes et obligations, soit en escompte, pensions, reports
et prêts sur titres.**

Rechercher notamment sous l'influence de quelles causes se sont produites ces variations soit en France, soit à l'étranger.

Pour être admis à concourir, il n'est pas nécessaire de faire partie de la Société. Les membres de la Société qui feront partie du Conseil en 1915 sont seuls exclus du concours.

Les mémoires des concurrents devront être adressés, avant le 31 décembre 1915, à M. BARRIOL, secrétaire général de la Société, 88, rue Saint-Lazare, à Paris (IX^e).

Ils devront être sous pli cacheté, ne portant d'autre indication *extérieure* que l'adresse du destinataire; ils seront soit remis directement, auquel cas il sera délivré un reçu, soit transmis par la poste comme envoi recommandé.

Le pli cacheté devra renfermer :

1^o Le mémoire *non signé*, mais portant une *devise* ;

2^o Une enveloppe cachetée, portant, d'une manière visible, la même *devise* que le mémoire et renfermant un avis d'envoi, signé du nom du concurrent et indiquant son adresse complète.

Les mémoires devront être écrits en langue française, très lisiblement sur recto. et, si possible, à la machine à écrire et en double exemplaire; ils resteront la propriété de la Société qui se réserve expressément le droit de les publier en tout ou en partie.

Le Gérant : R. STEINHEIL
